



MARDI 20 JANVIER 2015

**REUNION
INFORMATION
APB**

Lycée George SAND
NERAC





FUTURS BACHELIERS !

Une seule procédure commune
d'admission

www.admission-postbac.fr

Vous permet de trouver votre place
dans le 1er cycle post-bac.






1ère ETAPE : INSCRIPTION SUR INTERNET

Du 20 Janvier au 20 mars 2015 (18h)

1- Signature de la « Charte des droits et des devoirs du candidat »

2- Saisie des renseignements vous concernant

- Saisir le numéro INE et votre date de naissance
- Vérifier les informations pré-saisies, corriger si nécessaire et compléter certaines rubriques
- Saisir les données manquantes



ATTENTION !!! On vous donne

- **Un numéro d'inscription**
- **Un code confidentiel**

**A NOTER ET A CONSERVER JUSQU'À
LA FIN DE LA PROCEDURE**

**Saisir l'adresse électronique pour obtenir
votre code d'activation (utile pour la 1^{ère}
connexion)**

3- Saisie des demandes de formation

Nombre maximal : 36 vœux dont 12 maximum par type de formation


Pour sélectionner vos demandes de formation :

- Cliquer sur « Rechercher une formation »
- Cliquer sur « Rechercher »
- Vérifier le contenu exact de la formation puis sélectionner une ligne
- Cliquer sur « Sélectionner » puis « Enregistrer » pour enregistrer votre demande

4- Classement des formations : liste ordonnée des vœux

Avant le 31 mai minuit, vous devez établir un classement de l'ensemble des formations demandées

Si une formation ne figure pas dans votre liste de vœux, elle ne vous sera jamais proposée. Même pour un seul vœu, vous devez établir une liste ordonnée de vœux.

Dès que vous aurez validé un vœu, VOUS NE POURREZ PLUS LE SUPPRIMER, celui-ci devient définitif et comptera dans le total de vœux.  Avant de valider un vœu, vérifiez bien que vous n'avez pas commis d'erreur

Un VŒU que si vous êtes sûr(e) de vouloir faire cette formation

2ème ETAPE : CONSTITUTION ET ENVOI DES DOSSIERS

Du 20 janvier au 02 avril 2015

- 1- Impression des fiches de vœux avant le *02 AVRIL***
- 2- Constitution du dossier électronique/papier**
- 3- Envoi des dossiers électronique/papier au plus tard le *02 avril***
- 4- Vérification de la réception des dossiers/papier au plus tard entre le vendredi 8 mai 2015 (consulter le dossier électronique)**

3ème ETAPE : PROPOSITIONS D'ADMISSION ET REPONSES

**Pour connaître vos résultats, consultez
votre dossier électronique**


Phases d'admission :

1ère phase : du lundi 8 juin 14 h au samedi 13 juin 14 h

2ème phase : du jeudi 25 juin 14 h au samedi 30 juin 14h

3ème phase : du mardi 14 juillet 14 h au vendredi 19
juillet 14 h


Démission automatique 2 jours après fin de chaque phase



Vous ne pourrez avoir, au mieux, qu'une seule proposition d'admission par phase (la meilleure possible) en tenant compte :

- De votre liste préférentielle de vœux,
- Du classement des candidats, réalisé par les établissements pour les formations sélectives
- Et, à partir de la 2ème phase, en tenant compte aussi des places libérées par d'autres candidats

**VOUS DISPOSEZ D'UN DELAI DE 5 JOURS
POUR REpondre A UNE EVENTUELLE
PROPOSITION. SI VOUS NE REpondez PAS, A
CHAQUE PHASE, VOUS SEREZ
DEFINITIVEMENT ELIMINE(E)**




Pour répondre, si vous avez une proposition, vous devez choisir l'une de ces 4 réponses :

1- « OUI DEFINITIF » signifie que vous acceptez définitivement la proposition qui vous est proposée !

➔ Aucune autre formation ne vous sera proposée (vous n'avez pas à répondre aux phases suivantes)


2- « OUI MAIS » signifie que vous acceptez la proposition qui vous est faite pour l'instant mais vous espérez avoir une formation mieux placée dans votre liste de vœux !

➔ Si une formation mieux placée dans votre liste de vœux vous est proposée ultérieurement, vous perdrez la 1ère proposition et les formations placées après dans votre liste des vœux.



SI VOUS REPONDEZ « OUI MAIS », VOUS DEVEZ LA SEMAINE SUIVANTE ET MEME DANS LE CAS OU L'ON NE VOUS AURAIT PAS FAIT DE MEILLEURES PROPOSITIONS VOUS RECONNECTER QUAND MEME ET REPONDRE A NOUVEAU A CETTE PROPOSITION SOUS PEINE D'ETRE ELIMINE(E)

3- « NON MAIS » signifie que vous refusez la proposition qui vous est faite, mais vous maintenez votre demande pour des vœux mieux placés dans votre liste de vœux !



Vous n'êtes pas sûr(e) d'avoir d'autres propositions et vous ne pourrez plus être admis(e) dans la formation que vous refusez, ni dans celles placées au dessous dans votre liste de vœux

4- « DEMISSION GENERALE » signifie que vous n'êtes plus candidat(e) à aucune formation gérée sur le site.

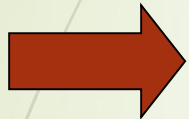
TANT QUE VOUS N'AVEZ PAS REPONDU « OUI DEFINITIF » A UNE PROPOSITION, VOUS DEVEZ IMPERATIVEMENT CONSULTER VOTRE DOSSIER ELECTRONIQUE A CHAQUE PHASE D'ADMISSION

SANS REPONSE DE VOTRE PART DANS LES DELAIS, VOUS SEREZ AUTOMATIQUEMENT DEMISSIONNE



4ème PHASE : INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

Vous avez répondu « OUI DEFINITIF » à une proposition :



Inscription administrative auprès de l'établissement que vous allez intégrer

* Contacter l'établissement d'accueil

Et/ou

* Suivre les instructions laissées sur le site

**OBTENTION DU BACCALAUREAT
INDISPENSABLE POUR S'INSCRIRE**

OUVERTURE DE LA PROCEDURE COMPLEMENTAIRE

SI VOUS N'AVEZ EU AUCUNE PROPOSITION D'ADMISSION OU SI VOUS
AVEZ OUBLIE DE VOUS PORTER CANDIDAT AVANT LE 20 MARS

Le vendredi 26 juin 2015

- Vous pouvez vous porter candidat sur des formations dans lesquelles il reste des places.
- Vous vous inscrivez sur internet, vous consultez régulièrement et vous devez répondre dans un délai de 8 jours pour accepter ou refuser cette place.
- Vous contactez l'établissement pour votre inscription administrative